

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 12 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi douze juin, à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es :

Jean TOUZEAU, Philippe QUERTINMONT, Yasmina BOULTAM, Grégoric FAUCON, Jannick MORA, Stéphane PÉRÈS DIT PEREY, Josette BELLOQ, Jean-Noël GOETZ, Marielle DESCOUBES SIBRAC, Geoffrey RUIZ, Maférima DIAGNE, Sylvie JUQUIN, Jean-Claude FEUGAS, Vincent COSTE, Keziban YILDIZ, Eric LEROY, Karima TAJRI, Tayeb BARAS, Maria Del Pilar RAMIREZ, Olivier MARTIN, Marie-José SALLABER, Valdemar CAMARINHA FÉLIX, Maud LEBLOIS, Marouane ACHRIT, Céline BOUTE, Nicolas LE BIGOT, Levent OZKAN, Julie RECHAGNEUX, Serge BLÛGE, Richard UNREIN, Mathieu BORDENAVE, Stéphanie HARTUNG, Mónica CASANOVA.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :

Claude DAMBRINE (procuration Philippe QUERTINMONT),
Gemma VERSCHUUR (procuration Geoffrey RUIZ).

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

N° 2020/12.06/06.4.1

FINANCES :
FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE A L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) :
AIDE AUX TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL - SOLLICITATION

Monsieur Grégoric FAUCON est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Jean TOUZEAU, maire, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

L'enveloppe globale accordée par le Département au canton de Lormont au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes s'élève pour 2020 à 182.769 €, et la part allouée à la ville de Lormont à 69.926 €.

Il est proposé de solliciter dans le cadre du FDAEC 2020 une aide aux travaux sur la réfection des fondations structurelles de la cuisine centrale municipale (93.500,00 €).

Le financement serait donc assuré à 74,79 % par le FDAEC (69.926,00 €) et à 25,21 % par la ville (23.574,00 €).

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu le règlement d'intervention du Département au titre du Fonds Départemental annuel d'Aide à l'Équipement des Communes ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que l'enveloppe accordée au canton de Lormont s'élève en 2020 à 182.769 € avec une part dévolue à la ville de Lormont à 69.926 € ;

DÉCIDE

Article 1 :

d'autoriser Monsieur le maire à solliciter dans le cadre du FDAEC 2020 une aide aux travaux sur le patrimoine communal suivant : Travaux réfection fondations structurelles de la cuisine centrale municipale : 93.500,00 € HT.

Article 2 :

Le financement serait donc assuré à 74,79 % par le FDAEC (69.926,00 €) et à 25,21 % par la ville (23.574,00 €).

VOTE :

POUR :

- 22 - Groupe « Nous, Lormont »,
- 2 - Groupe des « Élues Communistes et Républicains »,
- 5 - Groupe « Europe Écologie les Verts »,
- 3 – Groupe « Lormont, Ville Française »,
- 2 - Groupe « Naturellement Lormont »,
- 1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste ».

Le maire, Jean TOUZEAU :

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

* informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 15 juin 2020

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le maire,

Jean TOUZEAU